

Thibault THOMAS 34 9

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: samedi 2 février 2019 10:00
À: 'g.guella'
Objet: RE: LOCATAIRE SOARES - révision de loyer

Bonjour Mme GUELLA,

Je vous remercie de ce retour et incorpore dans le tableau le montant de 47,50 €.

Bien cordialement,

Thibault THOMAS

De : g.guella [<mailto:g.guella@gerloge.fr>]
Envoyé : vendredi 1 février 2019 17:00
À : Thibault THOMAS 34 9
Objet : RE: LOCATAIRE SOARES - révision de loyer

Bonjour M. THOMAS,

Je fais suite à votre mail.

Je vous confirme que les sommes que je vous annonçais sont hors taxe et que nous y avons rajouté la TVA.

Le dépôt de garantie a été réajusté en même temps que le rappel de loyer pour qu'il représente toujours 1 mois de loyer.

Enfin, dans votre tableau je note que vous avez mis dans la colonne « différence » le tout premier loyer qui couvrait la période du 12/09/2016 au 30/09/2016 pour un montant de 47.50€.

Je vous confirme que nous avons bien réclamé cette somme au locataire lors de son entrée et vous transmetts une copie du compte de gérance de la période (page 5).

Bien cordialement ,

Gisèle GUELLA
Responsable Gérance
Cabinet GERLOGE
Attention nouvelle adresse :
9 RUE LA BRUYERE – 75009 PARIS
Tél : 01.42.27.27.82.
Email : g.guella@gerloge.fr



CABINET GERLOGE

De : Thibault THOMAS 34 9 <thibault.thomas34@neuf.fr>
Envoyé : mercredi 30 janvier 2019 21:14
À : g.guella <g.guella@gerloge.fr>

Cc : gilles.beguin <gilles.beguin@gerloge.fr>

Objet : RE: LOCATAIRE SOARES - révision de loyer

Bonjour Madame GUELLA,

Je joins à ce mail le tableau de suivi du loyer SOARES Parking.

Le dépôt de garantie est à inclure dans le rappel pour correspondre à 1 mois de loyer.

Le loyer du locataire SOARES est soumis à TVA.

Conformément aux termes du bail, la révision annuelle du loyer intervient le 1er octobre.

Depuis le 01/10/2017 à ce jour, le loyer de ce locataire est discordant avec le bail.

Cette accumulation d'erreurs dans l'appel des loyers (Plateforme du Bâtiment, SOARES sans TVA, SOARES Parking) nous interroge sur la vigilance apportée au quittancement.

Confiant dans votre suivi de cette rectification,

Cordiales salutations,

Thibault THOMAS

De : g.guella [<mailto:g.guella@gerloge.fr>]

Envoyé : mercredi 30 janvier 2019 11:21

À : Thibault THOMAS 34 9

Objet : LOCATAIRE SOARES - révision de loyer

Bonjour Monsieur THOMAS,

Suite à nos différents échanges, je vous informe que le loyer actuel de M. SOARES pour l'emplacement de parking est de 77.60€ HT.

Nous lui avons fait un rappel de loyer pour la période allant du 12/09/2017 au 31/01/2019 d'un montant de 23.96€.

Je vous joins ma méthode de calcul comme proposé.

Par ailleurs, je vous confirme que l'emplacement de parking anciennement loué à M. MARTELLI est reloué depuis le 22/01/2019 à Mme QUAGLINO. Vous recevrez une copie du bail par courrier.

Enfin, je vous informe que la porte de garage a été réparée la semaine dernière par la société OTIS.

Restant à votre disposition

Bien cordialement ,

Gisèle GUELLA

Responsable Gérance

Cabinet GERLOGE

Attention nouvelle adresse :

9 RUE LA BRUYERE – 75009 PARIS

Tél : 01.42.27.27.82.

Email : g.quella@gerloge.fr



CABINET GERLOGE
